LES REGLES D'ALLOCATION

En cas de sous-souscription

En cas de sous souscription par certains établissements placeurs pour chacune des 5 catégories, le Chef de File se réserve le droit de réallouer à l'intérieur de la catégorie concernée de façon discrétionnaire les actions non souscrites à son quota ou à celui d'un ou plusieurs établissements placeurs de son choix.

En cas de sursouscription

➤ Une première allocation sera effectuée sur la base d'une quantité minimum indicative par investisseur, déterminée à partir de la formule suivante :

$$\text{Quantité minimum} = \frac{\text{Nombre d'actions allouées à l'établissement placeur}}{\text{Nombre de souscripteur enregistrés par l'établissement Placeur}}$$

Dans le cas où le nombre à allouer ne serait pas un nombre entier, il sera arrondi à l'unité inférieure. Ainsi, à l'issue de cette première allocation, toutes les souscriptions inférieures ou égales à la quantité minimum seront servies dans leur entièreté. Toutes les souscriptions supérieures au minimum déterminé seront allouées de la quantité minimum.

➤ Le reliquat des titres disponibles à l'issue de la première allocation sera alloué au prorata des quantités souscrites et non encore servies à partir d'un ratio déterminé comme suit :

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Nombre d'actions disponibles après la 1ère allocation}}{\text{Nombre d'actions souscrites restant à servir}}$$

Dans le cas où le ratio ne donnerait pas un nombre entier, ce nombre (le reliquat des titres disponibles) sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront réaffectés à raison d'un titre par souscripteur jusqu'à épuisement, avec priorité aux demandes les plus élevées. En cas d'égalité de la demande, les souscripteurs seront servis de façon discrétionnaire.

LES REGLES DE TRANSVASEMENT

Les règles de transvasement se présentent comme suit :

- Pour la catégorie 1, si le nombre d'actions souscrites est inférieur à la quantité offerte, le reliquat est affecté à la catégorie 2.
- Pour la catégorie 2, si le nombre d'actions souscrites est inférieur à la quantité offerte, le reliquat est affecté à la catégorie 3 puis à la catégorie 5 ;
- Pour la catégorie 3, si le nombre d'actions souscrites est inférieur à la quantité offerte, le reliquat est affecté à la catégorie 2 puis à la catégorie 5 ;
- Pour la catégorie 4, si le nombre d'actions souscrites est inférieur à la quantité offerte, le reliquat est affecté à la catégorie 3.
- Pour la catégorie 5, si le nombre d'actions souscrites est inférieur à la quantité offerte, le reliquat est affecté à la catégorie 2 puis à la catégorie 3.

Le chef de file se réserve le droit d'allouer de façon discrétionnaire les actions transvasées. Il pourra s'il le souhaite les réallouer à son quota ou à celui d'un ou plusieurs établissements placeurs de son choix.

LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Révocation des souscriptions

Les souscriptions enregistrées sont irrévocables après la clôture de la période de souscription, même en cas de clôture par anticipation

Souscriptions pour compte de tiers

Les souscriptions pour compte de tiers sont autorisées dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille.

Souscriptions multiples

A l'exception des souscripteurs de la catégorie 1 qui ont la possibilité de souscrire à la catégorie 2, les souscriptions multiples sont interdites : un même souscripteur ne peut souscrire qu'une seule fois et ce, peu importe la catégorie.

SGI ARRANGEUR & CHEF DE FILE DU SYNDICAT DE PLACEMENT

EDC INVESTMENT CORPORATION (EIC)
Membre du Groupe Ecobank
Ecobank
La Banque Panafricaine

SGI CO-CHEF DE FILE

BNI FINANCES
Votre partenaire de confiance
FILIALE DU GROUPE BNI

SYNDICAT DE PLACEMENT

- **BENIN :** Africa Bourse, Africaine de Gestion Intermédiation (AGI), BIBE Finance & Securities (BFS), SGI Benin S.A., United Capital for Africa.
- **BURKINA FASO :** Coris Bourse, Société Africaine d'Ingénerie et d'Intermédiation Financière (SA2IF), Société Burkinabé d'Intermédiation Financière (SBIF).
- **COTE D'IVOIRE :** Atlantique Finances, Attijari Securities West Africa (ASWA), BICI Bourse, BOA Capital Securities, BRIDGE Securities, BSIC CAPITAL , Hudson & CIE, MAC-AFICAN-SGI, MATHA Securities, NSIA Finance, ORAGROUP Securities, SGI Phoenix Capital Management, Sirius Capital, Société Générale Capital Securities West Africa (SG-CSWA).
- **MALI :** CIFA- bourse SA, Global Capital, SGI Mali.
- **NIGER :** SGI Niger.
- **SENEGAL :** ABCO Bourse, Compagnie de Gestion Financière et de Bourse (CGF Bourse), Everest Finance, Finance Gestion et Intermédiation (FGI), Impaxis Securities, Invictus Capital Finance.
- **TOGO :** SGI Togo.



orange™

République de Côte d'Ivoire

OFFRE PUBLIQUE DE VENTE PAR CESSION DE 14 990 207 ACTIONS DE L'ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE SUIVIE D'UNE INTRODUCTION EN BOURSE

du 05 au 19 décembre 2022
avec possibilité de clôture anticipée

Montant indicatif de l'opération
140 981 966 500 FCFA

Devenez actionnaire d'Orange CI

Prix de l'action

Catégorie 1
Personnel ivoirien éligible du Groupe Orange CI
7 600 F CFA action

Catégories 2, 3, 4 et 5
Toutes personnes physiques et morales autres que celles de la catégorie 1
9 500 F CFA action

Cette opération a été autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) le 18 novembre 2022 sous le n°OA/22-03



CONTEXTE DE L'OPERATION

L'Etat de Côte d'Ivoire détenait une participation de 14,95% du capital de Orange Côte d'Ivoire SA. Le Gouvernement ivoirien a décidé de céder une partie de cette participation, équivalant à 9,95% du capital de la Société, à travers le Marché Financier Régional (MFR). Les actions seront par la suite admises à la la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Le décret n°2022-594, adopté en Conseil des Ministres du 3 août 2022, a autorisé la cession de 9,95% de la participation détenue par l'Etat dans le capital de Orange Côte d'Ivoire SA, à travers le MFR.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) de Orange Côte d'Ivoire qui s'est tenue le 20 octobre 2022, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et de l'attestation du Commissaire aux comptes, a autorisé l'opération.

OBJECTIF DE L'OPERATION

- Promouvoir l'actionnariat populaire et partant diversifier ledit actionnariat ;
- Contribuer au développement du marché boursier sous régional BRVM ;
- Maximiser les recettes de l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- Garantir la transparence de l'opération de cession ;
- Accroître la notoriété de Orange Côte d'Ivoire auprès de la communauté financière et du grand public.

PRESENTATION DU GROUPE OCI

- Le Groupe Orange Côte d'Ivoire (Groupe OCI) est une entreprise intégrée de télécommunication qui offre des solutions dans les domaines entre autres du fixe, du mobile, de l'Internet, des services de paiement mobile et des données au service des particuliers et des entreprises. Le Groupe OCI est leader en Côte d'Ivoire, ainsi qu'au Burkina Faso et au Libéria où il est présent depuis 2016.

- Le Groupe OCI a son siège social à Abidjan (Côte d'Ivoire) et est présent dans trois pays en Afrique de l'Ouest (La Côte d'Ivoire, Le Burkina Faso et le Libéria).

- Le Groupe OCI possède plus de 32 millions de clients et présente une activité robuste avec un niveau conséquent de revenus récurrents (965 milliards FCFA de chiffre d'affaires en 2021) tout en étant diversifiée sur le plan de la répartition géographique et des segments d'activité (Mobile, Fixe, Orange Money, Wholesale etc..)

PERFORMANCE FINANCIERE

Chiffre d'affaires en milliards FCFA
+10,7% en 2021

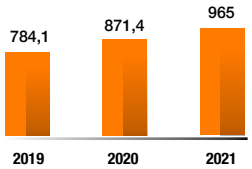

EBITDAal en milliards FCFA
+16% en 2021

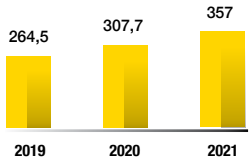

Résultat Net en milliards FCFA
+27,5% en 2021

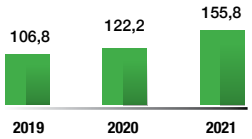

Dividendes en milliards FCFA
77% de taux de distribution en 2021

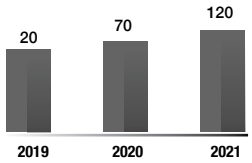

Emetteur	**Orange Côte d'Ivoire « OCI »**
Capital social	6 026 214 000 FCFAv
Cédant	Etat de Côte d'Ivoire
Valeur nominale de l'action	40 FCFA
Nombre d'actions	150 655 350 actions
Nombre d'actions à céder	14 990 207 actions
Valeur nominale des actions à céder	599 608 280 FCFA
Montant total de l'offre	140 981 966 500 FCFA
Prix de Cession	✪ 7 600 FCFA pour les catégories 1 ✪ 9 500 FCFA pour les catégories 2, 3, 4 et 5
Forme des actions	Actions nominatives et dématérialisées. Les actions seront inscrites en compte titres auprès des SGI, banques teneurs de compte ou conservateurs agréés sur le marché financier régional.
Nature des actions	Actions Ordinaires
Négociabilité des actions	Les actions à céder dans le cadre de la présente OPV sont librement négociables exception faite de celles des catégories 1 et 4
Date de jouissance	Jouissance courante. Les souscripteurs à la présente OPV bénéficieront des dividendes qui seront versés au titre de l'exercice 2022.
Période de souscription	du 05 au 19 décembre 2022 avec possibilité de clôture anticipée.
Arrangeur et Chef de file	EDC Investment Corporation (EIC)
Co-Chef de file	BNI FINANCES
Conseils Financiers de l'Etat de Côte d'Ivoire	EDC Investment Corporation (EIC) & BNI Finances
Conseils Financiers de l'Emetteur	BNP Paribas
Membres du syndicat de placement	Toutes les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation agréées sur le marché financier régional de l'UEMOA.

LA MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT

Actionnariat	Avant l'opération		Après l'opération	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Atlas Countries Support SA	87 916 350	58,36%	87 916 350	58,36%
France Câbles et Radio Côte d'Ivoire	22 529 970	15,72%	23 684 200	15,72%
Etat de Côte d'Ivoire	22 529 970	14,95%	7 539 763	5,00%
SIFCOM	15 514 650	10,30%	15 514 650	10,30%
Ex-salariés CIT	254 830	0,17%	254 830	0,17%
Salariés OCI	755 350	0,50%	1 505 350	1,00%
Grand public	0	0,00%	14 240 207	9,45%
Total	**150 655 350**	**100,00%**	**150 655 350**	**100,00%**

LA REPARTITION DE L'OFFRE

		Nombre d'actions allouées par guichets placeurs			
		Arrangeur Chef de file (EIC)	Co-Chef de file BNI FINANCES	Autres membres syndicat de placement	TOTAL
Catégorie 1	*Salariés Ivoiriens éligibles du Groupe OCI	750 000	--	--	**750 000**
Catégorie 2	Personnes physiques de nationalité Ivoirienne résidant en Côte d'Ivoire ou à l'extérieur.	1 948 237	809 471	989 354	**3 747 062**
Catégorie 3	Personnes morales de droit Ivoirien.	4 495 369	2 248 531	--	**6 743 900**
Catégorie 4	OCI en auto-détention	751 204	--	--	**751 204**
Catégorie 5	Personnes physiques et morales non Ivoiriennes.	1 049 314	689 550	1 259 177	**2 998 041**
TOTAL		**8 994 124**	**3 747 552**	**2 248 531**	**14 990 207**

*Tous les salariés Ivoiriens en contrat à durée déterminée présents au sein d'une des entités Orang eCôte d'Ivoire (OCI), Orange oney Côte d'Ivoire (OCI) & Côte d'Ivoire Cable (CIC) au 30 juin 2022 et toujours présents au premier jour de la période de souscription dasn l'effectif d'une de ces fililales (OCI, OCI et CIC).